



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 2 décembre 2025
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces de la mairesse
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 novembre 2025.
- 10.08** Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025, à 10 h.
- 10.09** Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 30.

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Déclaration pour la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser une dépense totale additionnelle de 35 443,31\$, taxes incluses, soit: 1) une dépense additionnelle de 30 930,59\$ dans le cadre du contrat accordé pour le Groupe CIVITAS inc. pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10, majorant le montant total de 105 123,94 \$ à 136 054,53 \$, taxes et contingences incluses, 2) une dépense supplémentaire de 4 512,72 \$ pour couvrir les coûts du suivi des sols contaminés de Traces Qc.
- 20.02** Autoriser une subvention de 17 246,25 \$, taxes incluses à titre de partenaire de saison au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2024.
- 20.03** Octroyer un montant de 3 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'Arrondissement à trois (3) OBNL, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

30 – Administration et finances

- 30.01** Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) (CA28 0088).
- 40.02** Modifier divers règlements d'emprunt énumérés à l'annexe A afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Statuer sur la nomination des deux (2) conseillers municipaux au poste de la présidence et de la vice-présidence, ainsi que sur la nomination de deux membres citoyens, au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041 et ses amendements.
- 51.02** Statuer sur la nomination du président et de quatre (4) membres citoyens au comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075).

60 – Information

- 60.01** Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller-ères d'arrondissement.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1259350025

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 novembre 2025.

Il est recommandé :
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 novembre 2025.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:51

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259350025

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 novembre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 novembre 2025.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-26

**Dossier # : 1259350026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025, à 10 h.

Il est recommandé :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 00.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:51**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1259350026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025, à 10 h.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 de 10 h 00, ayant trait à l'adoption du budget 2026 et au PDI 2026-2035.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-26

**Dossier # : 1259350027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 30.

Il est recommandé :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 30.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:52**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259350027

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 30.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 30.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-26



Dossier # : 1250543010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale additionnelle de 35 443,31\$, taxes incluses, soit: 1) une dépense additionnelle de 30 930,59\$ dans le cadre du contrat accordé pour Groupe CIVITAS inc. pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10, majorant le montant total de 105 123,94 \$ à 136 054,53 \$, taxes et contingences incluses, 2) une dépense supplémentaire de 4 512,72 \$ pour couvrir les coûts du suivi des sols contaminés de Traces Qc.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 28 118,72\$ taxes incluses dans le cadre du contrat accordé pour Groupe CIVITAS inc. pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 811,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences
3. d'autoriser une dépense additionnelle de 4 512,72 \$, taxes incluses, pour couvrir les coûts du suivi des sols contaminés de Traces Qc.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:52

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250543010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale additionnelle de 35 443,31\$, taxes incluses, soit: 1) une dépense additionnelle de 30 930,59\$ dans le cadre du contrat accordé pour Groupe CIVITAS inc. pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10, majorant le montant total de 105 123,94 \$ à 136 054,53 \$, taxes et contingences incluses, 2) une dépense supplémentaire de 4 512,72 \$ pour couvrir les coûts du suivi des sols contaminés de Traces Qc.

CONTENU

CONTEXTE

Élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1240543019: Accorder un contrat à Groupe Civitas inc., pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10 - Dépense totale de 105 123,94 \$ taxes incluses (contrat : 95 567,22 \$ + contingences (10 %) : 9 556,72 \$).

GDD 2250543002 : Accorder un mandat de 31 684, 90 \$ tti à Solmatech pour l'élaboration d'une étude géotechnique concernant la construction, fourniture et pose de jeux d'eau au Parc Chaumette à l'arrondissement de l'île Bizard Sainte-Geneviève- entente cadre: 23-20255 - dossier 2025-03

GDD 1255880008 : Accorder un contrat à Limoges et Fils inc. pour la construction, fourniture et pose de jeux d'eau au parc Chaumette à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 1 392 229,84 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 1 210 634,64 \$ + contingences (15%): 181 595,20 \$) - Appel d'offres public # 2025-03 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La Ville s'engageait à verser à Groupe CIVITAS inc une somme de **105 123,94 \$**, toutes taxes incluses, en paiement des services prévues. Or, en raison des conditions de chantier difficiles, l'excavation profonde et la présence du sol contaminé, plus de temps qu'estimé lors

de la demande de prix et donc le nombre de visites à dû être ajusté à la hausse en cours de mandat afin d'assurer la surveillance en continu des travaux.

JUSTIFICATION

N.A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objet du présent dossier vise donc à augmenter de **30 930,59 \$**, soit **29 %** du montant du contrat accordé au Groupe CIVITAS inc. taxes et contingences incluses portant le montant total du contrat à **136 054,53 \$**, taxes et contingences incluses
Ainsi que les coûts engendrés par le suivi des sols contaminés sur traces Québec qui sont de **4 512,72 \$** taxes incluses.

La dépense additionnelle totale à autoriser est de **35 443,31 \$**, taxes et contingences incluses (net de ristourne 32 756,47\$) sera financé par le règlement d'emprunt 23-002 Réfec ,verdiss parcs locaux CM23 0087 et se détaille comme suit :

Contrat : **28 118,72 \$** taxes incluses (net de ristourne: 25 676,14 \$)

Contingences 10% : **2 811,87\$** taxes incluses (net de ristourne: 2 567,61 \$),

Trace Qc : **4 512,72 \$** taxes incluses (net de ristourne: 4 512,72 \$),

Le montant de **32 756,47 \$** net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.
Le budget net de ristournes requis de **32 756,47 \$** pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Projet investi (net de ristourne)	2025	2026	2027	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	33 \$	0\$	0\$	33 \$

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction des revenus (Imad EL AMMARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anna CHKADOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Severine HEYMANS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jed BEN AOUN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mostafa OUSSALAH
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-12



Dossier # : 1259649003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une subvention de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de partenaire de saison au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2024.

Il est recommandé :

D'autoriser une subvention de 17 246,25 \$ pour une contribution, selon l'entente de visibilité, à titre de partenaire, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, pour l'année 2024.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:53

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259649003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une subvention de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de partenaire de saison au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève désire reconduire son partenariat avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2024 en versant une subvention au montant de 17 246,25 \$ donnant droit en échange à de la visibilité et un nombre de billets de spectacles, d'une valeur de près de 3000 \$ toutes taxes incluses. L'arrondissement souhaite honorer son engagement et a reçu les services liés à cette subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28212 - 7 novembre 2023 - Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2023. (GDD 1239350033).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une subvention au montant de 17 246,25 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2024.

JUSTIFICATION

Le Centre des arts de la scène Pauline-Julien est le diffuseur culturel de l'arrondissement et a une fréquentation annuelle très élevée grâce à sa programmation diversifiée et de qualité. Cette entente permet de profiter de cette visibilité pour mettre en valeur le partenariat avec l'arrondissement, puisqu'il s'agit d'une plate-forme de visibilité importante. Cette contribution sert à absorber le partage des frais reliés à la visibilité et la promotion de la programmation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense au compte suivant:

2408.0010000.301120.07289.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000 17 246,25 \$

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en favorisant la

participation et l'engagement des citoyennes et citoyens, la consolidation du filet et lien social fort, l'innovation et la créativité des organisations, ainsi que la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliorer l'accessibilité à la Culture pour les citoyens de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En 2024, l'arrondissement a bénéficié de plusieurs opportunités de visibilité à travers les outils de promotion du Centre des arts de la scène Pauline-Julien.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-25

Marie-Claude OUELLET
directeur(-trice) Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens



Dossier # : 1254364024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division des sports_loisirs et relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Octroyer un montant de 3 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à trois (3) OBNL, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :

D'affecter un montant de 3 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, comme suit :

Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève 1 000,00 \$
Club optimiste de L'Île Bizard 1 000,00 \$
Fondation du Cégep Gérald-Godin 1 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:54

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254364024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division des sports_loisirs et relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Octroyer un montant de 3 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à trois (3) OBNL, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prévoit différentes formes de soutien, dans la limite de ses ressources, aux organismes désignés (local, supra local et externe).
L'Annexe 5 est un soutien financier ponctuel disponible selon les ressources financières disponibles auprès de l'ensemble des OBNL qui œuvrent sur le territoire de l'arrondissement ou qui offrent des services et des activités aux citoyens, citoyennes et à la communauté de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Au volet du soutien financier, il y a la possibilité de déposer une demande d'assistance financière ponctuelle dans les fonds accumulés des tournois de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement tenus antérieurement.

C'est à partir de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien que les demandeurs doivent formuler leur demande d'assistance financière. Prendre note qu'il est tout de même possible pour les organismes non reconnus de déposer des demandes de soutien financier dans le cadre de la politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 28165 - 1 octobre 2025 - Affecter un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à un partenaire, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1254364021)
CA 28090 - 4 juin 2025 - Octroyer un montant de 6 250 \$ en provenance des surplus du

tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à un partenaire, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1254364013)

DESCRIPTION

L'arrondissement a reçu trois (3) nouvelles demandes d'assistance financière via l'annexe 5. À la suite de l'analyse des demandes il a été recommandé de soutenir les demandes d'assistance financière des organismes mentionnés dans ce tableau et de verser un montant total de 3 000 \$:

NOM DE L'ORGANISME	RAISON	RECOMMANDÉ
Fondation du Cégep Gérard-Godin	Soutien financier (partenaire argent) pour la Soirée gourmande, le jeudi 19 février 2026	1 000 \$
Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève	Soutien financier pour l'achat de matériel audio	1 000 \$
Club Optimiste de L'Île-Bizard	Soutien financier pour la Guignolée 2025	1 000 \$
	Total :	3 000 \$

JUSTIFICATION

La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes prévoit un mécanisme de réception et d'analyse des demandes de soutien financier. Un bilan de l'utilisation des subventions accordées devra être déposé 30 jours après la réalisation de l'activité ou de la fin de l'année en cours. Tous les organismes doivent adhérer au dépôt direct dans leur compte fournisseur.

Le fonds lié à l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes est admissible aux partenaires reconnus et non reconnus de l'arrondissement. Il est accordé de façon non récurrente pour des projets et des activités ponctuels, pour faire l'acquisition ou le remplacement d'équipement, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions versées sont non récurrentes et totalisent 3 000 \$. Ces sommes proviennent du surplus du tournoi de golf et elles sont virées à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

Les versements se feront conformément aux clauses inscrites à l'entente et imputés conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Le présent dossier porte sur l'affectation d'un montant de 3 000 \$ en provenance du surplus du tournoi de golf, après y avoir effectué les virements nécessaires au compte suivant :

Imputation: 301124.01819.61900.016491.000000.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue au plan stratégique Montréal 2030 en consolidant un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire ; en permettant également d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement accordé est essentiel au bon fonctionnement des organismes ayant fait la demande de soutien financier. Sans ce financement, les organismes pourraient être incapables d'organiser certaines activités prévues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-26

Marie-Claude OUELLET
directeur(-trice) Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude OUELLET
directeur(-trice) Direction de la culture, des
sports, des loisirs et des relations avec les
citoyens

**Dossier # : 1252714015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

Il est recommandé :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

Les séances débutent à 19 h 30 et se tiennent à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de juillet qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:53**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714015

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2026 conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28167 - Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2025 afin de fixer la date de la séance ordinaire du mois de novembre 2025. (GDD 1252714011)
CA25 28081 - De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2025. (GDD 1252714004)
CA24 28228 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2025. (GDD 1249452042)
CA23 28242 - D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2024. (GDD 1239452037)

DESCRIPTION

Les dates retenues pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026 sont les suivantes: les mardis 3 février, 10 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 1er septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre 2026.
Le conseil fera relâche au mois de janvier et d'août conformément au règlement CA28 0073 pour tenir 10 séances en 2026.

Les séances se tiennent à 19 h 30 à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de juillet qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

JUSTIFICATION

L'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0073) se lit comme suit :
Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement ont lieu au moins dix fois par année. Le

conseil établi par résolution, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour, l'heure de début et le lieu de chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le calendrier sera diffusé sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, (RLRQ, c. C-19), un avis public du contenu du calendrier paraîtra sur le site internet de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN

Le : 2025-11-14

Secrétaire d'arrondissement

Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1252714014

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) (CA28 0088).

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025 par sa résolution CA25 28 196;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025 par sa résolution CA25 28 196;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter, avec modifications, le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) - Règlement numéro CA28 0088.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:42

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714014

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) (CA28 0088).

CONTENU

CONTEXTE

Poursuite du processus d'adoption du règlement sur les tarifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714014

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) (CA28 0088).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (L.R.Q.,c.C-11.A), le conseil d'arrondissement doit adopter un nouveau règlement sur les tarifs pour l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28231 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2025) - (CA28 0085). (GDD 1242714007)
CA23 28246 - Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - numéro CA28 0082 (1232714013).

DESCRIPTION

Article 145 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :
Sauf dans les cas prévus aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir le conseil d'arrondissement pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification prévu au premier alinéa sont à l'usage exclusif de ce conseil.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de

la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt: 26 novembre 2025

Adoption: 2 décembre 2025

Publication d'avis de promulgation: décembre 2025

Entrée en vigueur: 1er janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-25



Dossier # : 1258522004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier divers règlements d'emprunt énumérés à l'annexe A afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé.

Il est recommandé :
De modifier divers règlements d'emprunt énumérés à l'annexe A afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 12:09

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258522004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier divers règlements d'emprunt énumérés à l'annexe A afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a adopté plusieurs règlements d'emprunt afin de financer divers travaux, notamment la réfection des routes, le réaménagement des parcs ainsi que la rénovation des bâtiments administratifs, culturels et de loisirs. Certains de ces règlements, dont les fonds ont été utilisés en totalité ou en partie et pour lesquels il subsiste des soldes résiduels, doivent maintenant être fermés puisque les projets correspondants sont terminés.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les règlements d'emprunt identifiés dans ce sommaire ne sont plus requis.

La fermeture de ces règlements permettra d'annuler les soldes résiduels et de mettre à jour le registre des règlements d'emprunt à financer pour notre arrondissement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objectif d'annuler le solde résiduel de vingt-sept (27) règlements d'emprunt adoptés entre 2006 et 2019, tel que précisé dans l'« Annexe A » jointe au présent document.

Cette annexe présente, pour chaque règlement d'emprunt, le montant autorisé, la dépense réelle, le montant effectivement emprunté ainsi que le solde non contracté. Ce solde, qui ne peut être utilisé à d'autres fins, ne devrait plus figurer au registre du Ministère.

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour objet d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin qu'il procède à la mise à jour de son registre.

Conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes, et malgré toute disposition inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution sans approbation,

lorsque cette modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'entraîne aucune augmentation de la charge fiscale pour les contribuables. Le greffier doit transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une copie de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le présent dossier respecte également la procédure établie par le Service de l'information financière et du financement du MAMH intitulée « Annuler un solde résiduaire ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La fermeture des règlements d'emprunt mentionnés dans ce dossier décisionnel n'aura pas d'impact financier. Celle-ci ne vient pas réduire les crédits budgétaires disponibles aux PDI. Il est important de souligner que la radiation des règlements d'emprunt du registre STEFE s'inscrit dans une démarche de rationalisation de la Ville de Montréal pour réduire significativement le nombre de règlements d'emprunt.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques, et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAGENAIS, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Marie DAGENAIS, 26 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdallah SEDIK
agent de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-26

Jonathan ST-LOUIS
chef(fe) de division - ressources financières
et matérielles (arrondissement)



Dossier # : 1257905016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la nomination des deux (2) conseillers municipaux au poste de la présidence et de la vice-présidence, ainsi que sur la nomination de deux membres citoyens, au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041 et ses amendements.

Il est recommandé :

De mettre fin aux mandats des membres citoyens suivants :

- monsieur Jean-Pierre-Tanguay
- monsieur Claude-Henri Bertrand

De nommer au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève,

du 2 décembre 2025 jusqu'au 1er décembre 2026 :

- la conseillère d'arrondissement madame Julie Forgues à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme;
- le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger, à titre de président suppléant,
- monsieur François Robert, au titre de membre citoyen,
- monsieur Eric Dugas, au titre de membre citoyen.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-12-01 11:58

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257905016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la nomination des deux (2) conseillers municipaux au poste de la présidence et de la vice-présidence, ainsi que sur la nomination de deux membres citoyens, au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041 et ses amendements.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.
C'est le Règlement no CA28 0041 relatif au comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en attribuant notamment des règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 3, le Comité est composé de 7 membres, dont cinq (5) membres résidents et deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement. Il est également possible de nommer deux (2) membres substituts qui peuvent remplacer les membres du comité en cas d'absence ou dans l'impossibilité d'agir. Le 8 octobre 2024, le Règlement relatif au CCU no CA28 0041 a été modifié afin que le mandat d'un membre régulier et suppléant soit pour une période d'un (1) an et renouvelable sur résolution du conseil d'arrondissement. À l'origine, le mandat était de deux (2) ans.

Le mandat des deux (2) conseillères d'arrondissement Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau est échu à la suite de l'élection municipale du 2 novembre 2025. Deux (2) nouveaux membres élus doivent être nommés. La présidence et la vice-présidence devront également être choisies.

L'élection du 2 novembre 2025 et le choix du conseil d'arrondissement a permis de désigner les deux (2) membres élus pour occuper les postes vacants au comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un (1) an. Madame Julie Forgues et Monsieur Richard Bélanger sont les personnes désignées. Madame Forgues occupera le poste de présidente et Monsieur Bélanger le poste de vice-président.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Février 2025

Résolution no CA25 28 031

Nommer Monsieur Jean-Pierre Tanguay, Monsieur Steve Bergeron et Monsieur Franck David pour la période de février 2025 à février 2026.

Nommer Madame Danielle Myrand à la présidence et Madame Suzanne Marceau à la vice-présidence entre février 2025 à octobre 2025.

Juin 2024

Résolution no CA24 28 094

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2024-2026

Juin 2024

Résolution no CA24 28 094

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2024-2026

Février 2024

Résolution no CA24 28 022

De nommer Madame Danielle Myrand à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un 1 an et nommer Madame Suzanne Marceau, à titre de vice-présidente pour une période d'un (1) an.

Avril 2022

Résolution no CA22 28 086

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2022-2024

Novembre 2021

Résolution no CA21 28 311

Fin du mandat de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque

Nommer Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau à titre de membre permanent 2021-2022

Nommer à la présidence Madame Danielle Myrand 2021-2022

Juin 2021

Résolution no CA21 28 169

Fin du mandat de Monsieur Marcel Labbé

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre permanent 2021-2023

Renouveler Monsieur Jean-Pierre Tanguay à titre de membre permanent 2021-2023

Décembre 2020

Résolution no CA20 28 312

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre suppléant 2021-2023

Nommer Monsieur René Gervais à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Steve Bergeron à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Christian Larocque à la présidence 2021

Janvier 2020

Résolution : no CA20 28 019

Nommer Madame Danielle Myrand à titre de membre permanent 2020-2022

Nommer Monsieur Yves Sarault pour la présidence 2020

(...)

DESCRIPTION

Les membres du comité sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations ou des avis au conseil d'arrondissement sur toutes questions qui lui sont soumises concernant

l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction ou toute autre information qui lui sont soumises par le maire ou la mairesse, le président ou par tout autre officier municipal en charge de l'application des règlements CA28 0015, CA28 0023, CA28 0024, CA28 0025 et 11-018. Rappelons que le comité est consultatif et le conseil d'arrondissement conserve le droit et le privilège d'accepter, de modifier ou de rejeter toute recommandation du comité. D'autre part, selon le Règlement no CA28 0041, *le comité est composé de sept (7) membres, dont :*

- *cinq (5) membres nommés par le conseil d'arrondissement, choisis parmi les résidents de l'arrondissement, à partir de listes de recommandations soumises au conseil d'arrondissement;*
- *deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement;*
- *au plus deux (2) membres suppléants sont nommés par le conseil d'arrondissement pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir.*

3.2 i) *La durée d'un membre régulier et suppléant du comité est d'un (1) an.*

ii) *Le mandat de chacun des membres du comité est renouvelable sur résolution du conseil d'arrondissement;*

Voici les membres actifs du comité consultatif d'urbanisme et la durée de leur présent mandat :

Membres Période

M. Franck David, résident Fin du mandat février 2026
M. François Robert, résident Fin du mandat décembre 2026
M. Steve Bergeron, résident Fin du mandat février 2026
M. Eric Dugas, résident Fin du mandat décembre 2026
M. François Allard, résident Fin du mandat juin 2026
Mme Julie Forgues conseillère Fin du mandat décembre 2026
M. Richard Bélanger conseiller Fin du mandat décembre 2026

JUSTIFICATION

Le mandat des deux (2) conseillères d'arrondissement Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau est échu à la suite de l'élection municipale du 2 novembre 2025. Deux (2) nouveaux membres élus doivent être nommés pour une période d'un (1) an afin d'assurer le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme. Le conseil d'arrondissement désire également mettre fin aux mandats de messieurs Jean-Pierre-Tanguay et Claude-Henri Bertrand.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 2 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2025-11-05



Dossier # : 1256059008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la nomination du président et de quatre (4) membres citoyens au comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.

Il est recommandé:

De nommer au comité de la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026:

Monsieur Christopher Little, conseiller d'arrondissement, à titre de président,

et de nommer à titre de membres citoyens du comité:

- madame Johanne Bonin;
- monsieur Matteo Maggio;
- monsieur Greg Lipsin;
- monsieur Michel Wilson.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-12-02 11:56

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256059008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la nomination du président et de quatre (4) membres citoyens au comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.

CONTENU

CONTEXTE

Adoption d'un règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 le 1er février 2022. En vertu de l'article 5, le comité est composé de sept (7) membres, dont quatre membres citoyens et un conseiller d'arrondissement, nommés par résolution du conseil d'arrondissement, et trois (3) employés d'arrondissement (directeur des travaux publics ou un représentant désigné, coordonnateur du service de sécurité publique et le commandant du poste de quartier 3 ou son représentant désigné).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28023 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1246059001

CA23 28195 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1236059002

CA22 28286 - Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1229413031

CA22 28063 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075 - GDD 1229413004

CA22 28049 - Statuer sur la nomination du président et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075 - GDD 1219413001

CA22 28037 - Adoption du Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1212714044.

CA22 28032 - Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres citoyens du comité sur la sécurité publique, la circulation et mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1256059001.

DESCRIPTION

Le mandat du comité SPCMU est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur la sécurité routière et la circulation, sur des enjeux de sécurité ainsi que sur des enjeux concernant les mesures d'urgence dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande qu'on lui soumet conformément au présent règlement et se réfère au besoin aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente. L'étude des demandes se veut de nature essentiellement technique. Le comité a comme objectifs principaux la diminution des accidents et l'accroissement de la sécurité sur le territoire de l'arrondissement tout en tenant compte des besoins des différents intervenants tels que : piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules d'urgence, véhicules d'entretien. Le comité étudie toute demande qu'il reçoit du président et du coordonnateur de la sécurité publique et fournit au conseil d'arrondissement, des avis et recommandations afin que le conseil d'arrondissement puisse statuer sur la demande. À cet effet, le président et le coordonnateur de la sécurité publique déterminent les demandes des citoyens qui doivent être analysées par le comité. Par contre, le comité peut, de son propre chef, décider de ne pas étudier, ou de reporter l'étude d'une demande. Le comité peut également, de son propre chef, décider d'étudier et formuler des avis et recommandations pour un sujet qui n'a pas été présenté par le président du comité.

Selon l'article 6 du règlement CA28 0075, les mandats du membre du conseil d'arrondissement et des citoyens sont d'une durée d'un (1) an. À l'expiration du mandat de ces membres, le conseil nomme par résolution leur remplaçant; les membres sortants pouvant y être affectés de nouveau. La nomination de la majorité des membres débutera le 1er janvier 2026 et se terminera le 31 décembre 2026.

il est recommandé de nommer à titre de président du comité M. Christopher Little
il est recommandé de nommer à titre de citoyen membre du comité, les quatre citoyens suivants:

- Johanne Bonin
- Matteo Maggio
- Greg Lipsin
- Michel Wilson.

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'article 23 du Règlement CA28 0075, les 4 membres citoyens reçoivent une rémunération de 100 \$ pour leur présence aux réunions. Le comité tient 6 rencontres par année civile (art. 11).

Quant à la rémunération de la personne occupant le poste de la présidence du comité, le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement CA28 0061-1 prévoit qu'elle est établie à 3 795 \$ annuellement.

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre HEROUX

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER

Le : 2025-11-28

coordonnateur sécurité publique

Directeur DAUSE ile bizard



Dossier # : 1259350028

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller-ères d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des déclarations des intérêts pécuniaires de :

Madame Julie Forgues, conseillère d'arrondissement pour le district de Pierre-Forêtier;

Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard;

Monsieur Christopher Little, conseiller d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;

Monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-28 11:58

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259350028

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller-ères d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la communauté métropolitaine et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2)

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-26